



Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse

Membre de l'Association Européenne de Psychothérapie (EAP)  
et du Conseil Mondial de la Psychothérapie (WCP)

## Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de la FF2P du 17 novembre 2018

**PRESENTS :**      **40 organismes représentés sur 57 + le collège des membres individuels**  
                         **130 voix au total**  
                         **35 personnes présentes dont Valérie Dutin, directrice administrative et M. Pascal Ferry expert comptable**

| Organismes   | sigle      | représentant(s)               |
|--|------------|-------------------------------|
| Association d'Analyse Psycho-Organique                   | AAPO       | Stéphane Dauberville          |
| Ass. Europ. Thé. Psychocorpor. et Relationn.             | AETPR      | Monique Mey                   |
| Ass. Franç. de Psychothérapie dans l'ACP                 | AFP-ACP    | Jacques Bagouet               |
| Ass. Franc. de Sophia-Analyse                            | AFSA       | Hervé Etienne                 |
| Analyse Intégrative Rêve éveillé                         | AIRE       | Robert Maibaum                |
| Ass. Psychologie de la Motivation                        | APM        | Pierre Canoui                 |
| Ass. Prof. de Psychologie Biodynamique                   | APPB       | Delphine Bonnaud              |
| Centre de form. à la psychothérapie en Analyse Transact. | ATPSY      | Nathalie Deffontaines         |
| Association Roger Vittoz                                 | ARV        | Valérie Caradec               |
| Centre d'Analyse Psycho-Organique de Paris               | CEFORT     | Brigitte Asselineau (pouv.)   |
| Centre international de Psychosomatique                  | CIPS       | Hervé Etienne (pouv.)         |
| Collège des membres individuels                          | Collège    | B. Asselineau, V. Gautier     |
| Dispens'aire Psy - Les Pys du Cœur                       |            | Florence Lagougine            |
| École d'Analyse Transactionnelle-Lyon                    | EAT-Lyon   | Nathalie Deffontaines (pouv.) |
| École d'Analyse Transactionnelle- Montpellier            | EAT-Montp. | Joëlle Peschot                |
| École d'Analyse Transactionnelle-Paris                   | EAT-Paris  | Nicolas Hours                 |
| École de PNL humaniste                                   | PNL-hum.   | Sandrine Calinaud             |
| Ecole de Psychologie Biodynamique                        | EPB        | Philippe Brami                |
| Ecole Française d'Analyse Psycho-Organique               | EFAPO      | Elisabeth Petit-Lizop         |
| Ecole Parisienne de Gestalt-thérapie                     | EPG        | Elisabetta Caldera            |
| Ecole de Sophrologie et Sophrothérapie d'Alsace          | ESSA       | Sandrine Calinaud (pouv.)     |
| Gestalt +  | Gestalt +  | Sandrine Calinaud (pouv.)     |
| Institut d'Analyse Transactionnelle Lille                | IAT-Lille  | Brigitte Asselineau (pouv.)   |
| Institut Franç. d'Analyse Transactionnelle               | IFAT       | Joëlle Peschot (pouv.)        |
| Institut de Formation en Thérapie Psycho-corp.           | IFCC       | Monique Mey (pouv.)           |
| Institut Français de Formation Psychocorporelle          | IFFP       | Hervé Etienne (pouv.)         |
| Institut de Formation à la Psychologie de la Motivation  | IFPM       | Christian Merle               |
| Inst. de Formation & Recherche pour le Dév. de la Pers.  | IFRDP      | Jacques Bagouet (pouv.)       |
| Institut Limousin de Formation & Gestalt-thérapie        | ILFG       | Brigitte Asselineau (pouv.)   |
| Institut Parisien d'Enseignement de la PNL humaniste     | IPE        | Pascal Serrano                |
| Institut de Recherche Vittoz                             | IRDC       | Martine Anatrella             |
| Institut de Sophia-Analyse de Paris                      | ISAP       | Hervé Etienne                 |
| Inst. de Sophrologie Existentielle Bordeaux-Aquitaine    | ISEBA      | Nathalie Deffontaines (pouv.) |
| ISTHME   |            | Nathalie Deffontaines (pouv.) |
| LE DOJO  |            | Brigitte Asselineau (pouv.)   |
| SCALCOM  |            | Sandrine Calinaud             |
| Société Française de Gestalt                             | SFG        | Lynne Rigaud                  |
| Société Française de Sophrologie                         | SFS        | Nathalie Deffontaines (pouv.) |
| Sexologie Humaniste Analytique Association               | SHAA       | Pierre Canoui (pouv.)         |
| Société Française des Analystes Psycho-Organiques        | SOFRAPSY   | Ruth Herzberg                 |
| Centre Source-Université de Psychosynthèse               | SOURCE     | Hervé Etienne (pouv.)         |

**16 membres individuels présents** : Brigitte Asselineau, Françoise Barreau, Elisabetta Caldera, Sandrine Calinaud, Chantal Cappellin, Daisy de Vasselot, Manuel Do O’Gomes, Viviane Gautier, Raphaël Lolli, Anne-Marie Petit-Jacques, Lynne Rigaud, Sylvain Risse, Pascal Serrano, Marie-Hélène Thouin, Cosimo Trono et Annick Vidalot. Ils ne votent pas directement, mais sont représentés par leurs délégués au CA.

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (119 voix représentées)

### ➤ **Projet de modification de l’Article 5.1.1 des Statuts :**

5.1.1. *Les personnes morales peuvent être :*

- des centres ou associations de praticiens en psychothérapie ou psychanalystes praticiens ;
- des associations professionnelles ou sociétés savantes rassemblant des praticiens en psychothérapie se référant à une méthode spécifique ;
- des syndicats de praticiens en psychothérapie ou psychanalystes ;
- des écoles ou instituts de formation, assurant une formation intégrale à la psychothérapie ou à la psychanalyse, d’une durée d’au moins quatre années, dans une méthode scientifiquement reconnue. Ses responsables *et/ou* principaux enseignants doivent posséder eux-mêmes une formation intégrale, égale au minimum à celle dispensée dans l’organisme de formation en question.

➔ Adopté à l’unanimité

### ➤ **Projet de modification de l’Article 8 des Statuts :**

*La qualité de membre se perd :*

- par la démission ;
- par la radiation prononcée par le CA pour non paiement de la cotisation
- par la radiation pour motif grave, notamment sur proposition de la Commission de déontologie — après vote à bulletins secrets, à la majorité des trois quarts des membres du CA, **le membre concerné ayant été invité par lettre recommandée avec AR à se présenter devant le Bureau.**
- par la radiation prononcée par le CA pour interruption du cursus de formation pour les membres individuels en cours de certification finale

➔ Adopté à l’unanimité

### ➤ **Projet de modification de l’Article 9 des Statuts :**

9.1. *L’Association est administrée par un Conseil d’administration (CA) comportant au maximum 24 membres, présentés par leur organisme ou par leur collège.*

**Trois Quatre** postes sont réservés aux représentants des membres individuels.

9.3. *Chaque organisme visé à l’article 6.1 ne peut présenter qu’un seul candidat.*

*Le Collège des membres individuels (art. 6.2) peut présenter plusieurs candidats – dont **trois quatre** seront élus par l’ensemble des votants de l’Assemblée générale.*

➔ Adopté à l’unanimité

### ➤ **Projet de modification de l’Article 11.1 des Statuts :**

11.1. *Le Conseil d’administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, les membres du Bureau, soit :*

- un(e) président(e) ;
- **Trois deux** vice-président(e)s, au moins ;
- un(e) secrétaire général(e) et un(e) secrétaire général(e) adjoint(e) ;
- un(e) trésorier(e) et un(e) trésorier(e) adjoint(e) ;

➔ Adopté à l’unanimité

### ➤ **Projet de modification de l’Article 15.2 des Statuts :**

**Le Chaque** président **et le secrétaire** de commission **sont** élu par le CA. Le fonctionnement des commissions est précisé au Règlement intérieur. Les commissions ont un pouvoir consultatif : leurs propositions doivent être soumises à un vote du CA avant de prendre effet.

➔ Adopté à l’unanimité

### ➤ **Projet de modification de l’Article 15.5 des Statuts :**

15.5. *Toute modification du Règlement intérieur est **communiquée à tous les membres, par circulaire** mentionnée sur le site de la FF2P.*

➔ Adopté à l’unanimité

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (130 voix représentées)

### 1. RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE, BRIGITTE ASSELINEAU :

Comme je m'y étais engagée, l'assemblée générale est maintenant sur une journée entière. Ce choix de ma part étant motivé par la volonté que nous puissions échanger et débattre sur des sujets qui nécessitent du temps pour l'information et aussi pour l'intégration. Il est très important que nous prenions ce temps ensemble afin que chacun puisse s'exprimer sur les choix qui détermineront l'orientation et l'avenir de la FF2P.

Je débiterai ce rapport moral par vous dire que la première année de ma présidence a été bien remplie, puisqu'en plus de la mission très importante que mène la FF2P concernant la reconnaissance de notre métier, j'ai commencé à mettre en place le plan de restructuration de la communication de la FF2P.

Cette année a aussi été une année où nous avons vu de belles manifestations se réaliser, comme le festival Cinopsy's, la journée d'étude, notre participation à la journée de la Santé Mentale, mais aussi une grosse déconvenue avec l'annulation du colloque de juin à cause des grèves SNCF.

Dans ces belles réalisations nous avons aussi vu l'aboutissement d'un travail collectif, initié par Jean-Luc Colia, avec la sortie d'un livre de la FF2P, en direction du grand public, sur notre métier et nos méthodes.

Pour commencer je reviendrai sur notre engagement principal, celui de la reconnaissance de notre métier.

Comme vous le savez, malgré l'avis positif de la CNCP, le ministère du travail a refusé d'enregistrer la certification de psychopraticien au RNCP, refus motivé par l'avis négatif de la DGOS.

Suite à ce refus la FF2P a décidé de faire un recours auprès du tribunal administratif, portant essentiellement sur deux points :

- L'incompétence négative et l'erreur de droit du ministère du travail : le refus se fondant exclusivement sur la position du ministère de la santé, et particulièrement l'avis négatif de la DGOS. L'administration concernée entachant sa décision d'incompétence négative en se croyant liée par un simple avis à caractère consultatif.
- Sur l'exercice de la psychothérapie, qui jusqu'alors reste libre puisque seul le titre de psychothérapeute est réglementé et non pas la psychopraticien. La certification de psychopraticien n'étant pas en contradiction avec la protection du titre de psychothérapeute

Ce recours a été porté en février, soit dans les deux mois légaux suivant le courrier du ministère du travail notifiant le refus, et devrait être jugé dans un délai de dix-huit mois environ. Nous sommes donc toujours en attente de ce jugement.

Parallèlement à cette action nous avons aussi rencontré, Jean-Luc Colia et moi, le président de la CNCP qui a été très positif sur l'aboutissement de notre démarche RNCP, et nous a manifesté son souhait de la voir aboutir. A la suite du refus d'enregistrement du ministère du travail il nous a conseillé de présenter un nouveau dossier au RNCP. Après avoir retravaillé notre dossier et modifié notre champ professionnel, à savoir que nous avons choisi celui de la psychothérapie sociale pour sortir de la psychothérapie « médicale », nous avons présenté ce nouveau dossier en septembre. Celui-ci est toujours en attente de passer en commission.

Le ministère de la santé et les différents acteurs de la santé mentale ont aujourd'hui conscience des bienfaits de la psychothérapie, son utilité n'est plus à prouver, en revanche elle s'inscrit de plus en plus dans une démarche médicale, et sa pratique est strictement réservée à certaines catégories professionnelles dont nous sommes exclus.

Dans trois régions, la caisse d'assurance maladie expérimente un système de remboursement des séances de psychothérapie, à la condition qu'elles soient prescrites par un médecin traitant. Ramenant ainsi la psychothérapie à un acte médical.

Cette année il y a eu un renforcement des attaques de la part de certaines ARS, interdisant à des psychopraticiens de mettre « Cabinet de psychothérapie » sur leur plaque, mélangeant la protection du titre de psychothérapeute et l'exercice de la psychothérapie. Ces ARS menaçaient de poursuivre ces praticiens, pour pratique illégale de la psychothérapie, en s'appuyant sur un référé concernant une autre profession protégée, sous-entendant ainsi que la pratique de la psychothérapie était réservée aux psychothérapeutes Adéli.

Il y a aussi la mise en place et la structuration du Registre des Psychothérapeutes de France, avec la création d'un code de Déontologie, la demande de création d'un Ordre, etc., qui de plus en plus représente une menace pour notre profession.

Avec sur leur site l'apparition de critères identiques aux nôtres, à savoir : thérapie personnelle, supervision, etc. Ce qui ne nous différencie plus vraiment et nous retire notre valeur ajoutée qu'était la thérapie personnelle et la supervision.

Pour appuyer notre démarche nous avons aussi lancé une campagne de lobbying auprès des députés LREM, et quelques-unes des démarches faites dans différentes régions par des membres individuels ont abouti à une interpellation, directe ou à l'Assemblée Nationale, de Madame Buzyn ministre de la santé. La réponse de Madame Buzyn à l'Assemblée Nationale a porté sur une réaffirmation de la protection du titre de psychothérapeute et la pratique de la psychothérapie. Ainsi que sur la trop grande proximité de notre nom de psychopraticien avec celui de psychothérapeute, engendrant une confusion pour le public. L'autre réponse faite aux députés invoque la décision prochaine de la justice qui se prononcera lors du jugement de notre recours et tranchera sur la psychothérapie.

Comme vous l'aurez compris nous travaillons très activement à la reconnaissance de notre métier, et de la psychothérapie plurielle avec les critères essentielles que nous avons définis. Mais nous sommes aussi confrontés à un principe de réalité qui nous oblige parfois à revoir notre copie et à nous adapter, sans pour autant revenir sur ce qui est incontournable pour nous à savoir : conserver les cinq critères qui définissent notre profession. La FF2P continue donc à se battre pour défendre l'avenir professionnel de tous ses adhérents.

Ce qui est sûr c'est que si nous ne faisons rien pour faire reconnaître notre profession, et par là-même nos écoles, nous sommes avec certitude appelés à disparaître.

Le deuxième grand pôle d'action de cette année a été celui de la communication de la FF2P, communication institutionnelle et auprès du public. L'objectif de ce travail sur la communication est double, le premier étant de faire de la FF2P la fédération professionnelle de référence pour le grand public, et bien sûr le site de référence, le deuxième étant toujours de faire connaître et reconnaître notre métier de psychopraticien.

Pour cela nous avons choisi de faire appel à une agence de communication, ce n'est pas notre métier et nous avons besoin de professionnels compétents pour nous aider, et nous travaillons depuis quelques mois avec l'agence Anatome, agence que nous avons choisi pour plusieurs raisons. La première parce qu'elle travaille très souvent avec les ministères, et particulièrement celui de la santé et la DGOS, et la deuxième parce qu'elle peut éventuellement avoir une action de lobbying.

Cette agence a fait un audit très complet et très intéressant sur la communication de la FF2P et nous a remis sa synthèse début octobre.

Cette collaboration et sa mission ne sont pas terminées pour autant puisque Anatome doit encore réaliser des interviews de différents acteurs en liens avec la psychothérapie, la recherche, la santé mentale et les études statistiques sur celle-ci.

Ce qui, dans un premier temps, ressort de cette synthèse est que si nous voulons être la référence auprès du public il nous faut revoir d'une part nos outils de communication, avec la refonte de notre site internet, et d'autre part notre communication elle-même afin qu'elle soit beaucoup plus adaptée au grand public. Notre discours étant jugé trop technique et réservé aux initiés.

Nous devons adopter un discours plus simple, plus clair, plus accessible, et faire la pédagogie de notre champ professionnel. L'immense majorité des gens (grand public, mais aussi médecins généralistes, journalistes, etc...) ne comprennent pas les différences entre les divers courants psychothérapeutiques que nous représentons. Ils cherchent des conseils, des points de repère pour bien choisir leur psy, sa spécialité. La FF2P doit absolument faire partie des acteurs vers lesquels ils peuvent se tourner pour obtenir des réponses. Cela implique d'améliorer notre référencement sur internet et le contenu de notre site.

L'autre proposition de l'agence Anatome serait de choisir de mener le combat visant à faire reconnaître la contribution des médecines non-conventionnelles à la santé et au bien-être des Français, et à examiner la possibilité de collaborer avec d'autres professions de soins non-conventionnels (acupuncteurs, ostéopathes, hypnothérapeutes, etc.).

En suggérant d'être à l'initiative d'Etats généraux des médecines et soins non-conventionnels, et de rassembler toutes les professions qui ont une contribution sérieuse à la santé et au bien-être des Français, mais manquent encore de reconnaissance, d'un statut officiel.

Cette dernière proposition a été rejetée par le CA.

La structuration de la communication passera aussi par le retour d'Amélie Laroche partie en avril après avoir travaillé trois ans au secrétariat. Nous avons totalement revu sa fiche de poste et lui proposons la gestion de la communication sur notre site internet, et sur les réseaux sociaux, poste plus en accord avec ses compétences,

Et pour finir avec un autre de nos engagements très important, qui est notre engagement au niveau européen, nous avons cette année encore été très actif avec une participation renforcée à l'EAP, et aussi au niveau international, notamment en participant à un programme de recherche sur la formation et le développement des étudiants en psychothérapie.

Au niveau européen il y a aussi eu une bonne nouvelle avec la reconnaissance des psychothérapeutes selon les critères définis par l'EAP, à Malte.

Enfin je terminerai mon rapport moral sur nos relations avec les trois organisations qui composent le GLPR : l'AFFOP, le SNPPSY et la FF2P.

Nous avons cette année été plus actifs avec la mise en place de réunions régulières, avec des échanges qui dans l'ensemble ont été plutôt constructifs et qui avaient permis un apaisement. Tout le monde semblait en accord avec la démarche RNCP de la FF2P, avec un soutien manifesté par l'AFFOP et le SNPPSY.

Mais aujourd'hui, suite à un courrier qui nous a été récemment adressé par l'AFFOP, il semblerait que celle-ci ne soit plus en accord avec notre démarche et les choix de la FF2P concernant le RNCP, et particulièrement avec notre rattachement à la fiche ROME K1103 « Développement personnel et bien-être de la personne », et du champ de la psychothérapie sociale. L'AFFOP réitérant son désir que les psychopraticiens soient sur la fiche ROME 1104 « Psychologie », formation BAC +5. Ce qui bien entendu est totalement impossible puisque cela concerne uniquement les psychologues.

Je ne peux pas vous dire à ce jour qu'elle sera l'évolution de ce groupe, même si nous savons que le SNPPSY a une réelle volonté de se rapprocher de nous, et que de notre côté nous souhaitons continuer de collaborer avec eux, convaincus que nous avons plus à gagner en nous réunissant qu'en nous divisant.

Pour autant nous ne pouvons pas passer notre temps à ressasser sans cesse le passé et à revenir sur les désaccords historiques, toutes ces querelles stériles ne faisant qu'affaiblir notre demande de reconnaissance.

La FF2P souhaite donc continuer à collaborer avec les organisations qui composaient le GLPR, mais pas au prix de luttes intestines incessantes et d'un éternel retour en arrière.

Avant de clore mon rapport moral, je tiens ici à remercier particulièrement notre très efficace directrice administrative, Valérie Dutin, ainsi qu'Amélie Laroche qui n'a pas cessé de nous aider depuis son départ et qui je l'espère reviendra parmi nous très prochainement.

Je remercie aussi chaleureusement tous les membres du CA pour leur coopération constructive.

Je profite aussi de ce bilan annuel pour vous faire part des besoins constants de personnes ressources pour venir travailler avec nous sur des projets ou actions que nous menons.

A cet effet nous vous enverrons très prochainement des fiches détaillées des différentes actions à venir accompagnées de nos besoins.

Merci pour votre attention

[Rapport moral adopté à l'unanimité.](#)

## **2. RAPPORT FINANCIER DE LYNNE RIGAUD, TRESORIERE** (cf Annexe 1 - rapport financier)

[Rapport financier approuvé à l'unanimité](#)

## **3. RAPPORTS DES DIVERSES COMMISSIONS**

### **3.1 Rapport de la Commission d'Admission (Hervé Etienne, Ulla Bandelow)**

Depuis la dernière AG d'octobre dernier la Commission d'admission s'est réunie 6 fois.

Les membres de la commission reçoivent par e-mail tous les dossiers ;

Elle était composée de 4 membres issus de formations différentes.

**Hervé Etienne** (Président de la Commission), **Ulla Bandelow** (Secrétaire), **Carolina Becerril-Maillefert**, **Annick Vidalot**.

La Commission d'Admission est limitée à **7 membres**.

#### **Bilan de son activité :**

1°) Elle a étudié les demandes d'adhésions des membres individuels et des membres associés.

| <b>2017-2018</b> | <b>2016-2017</b> | <b>2015-2016</b> |
|------------------|------------------|------------------|
| <b>102</b>       | <b>87</b>        | <b>81</b>        |

#### **Elle a proposé à l'admission**

##### Membres individuels

| <b>2017-2018</b> | <b>2016-2017</b> | <b>2015-2016</b> |
|------------------|------------------|------------------|
| <b>61</b>        | <b>60</b>        | <b>56</b>        |

##### Membres Associés

Un seul cette année

##### Elle a refusé pour formations insuffisantes ou professions voisines

| <b>2017-2018</b> | <b>2016-2017</b> | <b>2015-2016</b> |
|------------------|------------------|------------------|
| <b>1</b>         | <b>4</b>         | <b>5</b>         |

Dossiers en attente de complément : des justificatifs manquent les ajournements

| <b>2017-2018</b> | <b>2016-2017</b> | <b>2015-2016</b> |
|------------------|------------------|------------------|
| <b>38</b>        | <b>22</b>        | <b>19</b>        |

## Personnes auditionnées par la commission

| Année     | 2017-2018 | 2016-2017 | 2015-2016 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Auditions | 8         | 3         | 5         |
| Admis     | 1         | 3         | 4         |
| Ajournés  | 6         | 0         | 1         |
| Refusés   | 1         | 0         | 0         |

La possibilité d'une audition est inscrite sur le courrier accompagnant la fiche d'adhésion.

### Organisation professionnelle

1 organisation professionnelle a été refusée

### **3.2 Rapport de la Commission d'Agrément des écoles et des didacticiens (Hervé Etienne)**

Au cours de l'année 2017-2018, la CAMED (Commission d'agrément des Ecoles et Didacticiens) s'est réunie 6 fois.

La Commission comprend les représentants de 3 méthodes de psychothérapie validées par l'EAP (*European Association for Psychotherapy*) ou par la FF2P:

Hervé Etienne (Sophia analyse), Ulla Bandelow (Gestalt thérapie), Eva Lechner (Gestalt thérapie).

La Camed est présidée par Hervé Etienne, la secrétaire est Ulla Bandelow

#### **La mission de la Commission :**

- D'une part, étudier les candidatures des écoles de formation qui veulent être agréées comme écoles préparant au CEP (Certificat Européen de Psychothérapie) et/ou à l'agrément FF2P
- D'autre part, étudier les candidatures des écoles qui veulent être membres adhérents de la FF2P et qui proposent des techniques et qui sont ouvertes aux personnes répondant aux critères de formation de la FF2P.

#### **Les organisations adhérentes :**

- 14 écoles EAPTI avec agrément EAP pour délivrer le CEP
- 10 écoles FF2P avec l'agrément de la FF2P
- 23 organisations professionnelles
- 10 écoles sont membres de la FF2P : ces dernières sont pour la plupart des membres historiques de la FF2P, elles avaient adhéré avant la mise en place des agréments.
- 1 école présentant une technique

#### **Cette année la CAMED a étudié 4 dossiers :**

- 1 école a obtenu l'agrément FF2P
- 1 autre a été présentée un au CA pour admission : refus après vote du CA (ce dernier n'a pas à motiver son refus), la procédure d'agrément s'arrête.
- 2 écoles sont en cours d'étude.

Pour un meilleur traitement des dossiers la CAMED fera appel à des membres du CA selon ses besoins

A l'avenir la CAMED pourrait avoir un rôle de conseil auprès du public : rechercher une école de formation au métier de psychopraticien ou à l'exercice de la psychothérapie est complexe et la FF2P est tout à fait apte à donner les informations sur les critères qu'une école doit respecter afin de donner une formation de qualité.

La FF2P a un rôle à jouer dans l'espace francophone, il serait bien que la FF2P se place en organisme de référence pour les instituts de formation qui se créent ou se créeraient dans cet espace.

Nous avons une expertise en structure de formation, le public et les institutions devraient en être informés.

La CAMED rappelle que les écoles membres de la FF2P qui n'ont pas encore d'agrément doivent faire une demande d'agrément. Cela devient urgent. Un courrier va être adressé à toutes les écoles concernées.

### **3.3 Rapport de la Commission Métier (Jean-Luc Colia)**

Nathalie Deffontaines fait le rapport en l'absence de Jean Luc Colia.

Les états généraux de la formation professionnelle ont lieu depuis 4 ans. Elles réunissent l'ensemble des écoles agréées par la FF2P et non plus seulement les écoles du réseau RNCP. C'est un temps de construction de notre professionnalisation. En janvier 2018, le thème était l'éthique de la formation, en 2019, le thème sera la supervision.

La certification des psychopraticiens : la procédure a été clarifiée en 2018 lors des états généraux. Une unité se fait dans la procédure avec la spécificité dans chaque école. Deux commissions de certifications se réunissent chaque année : en décembre et en juin. Les écoles doivent adresser leur dossier de demande de certification, 2 mois avant la date de la commission. Un courrier de rappel leur est adressé un mois avant l'échéance. Ces procédures de certification ont été présentées lors des derniers EG et ont fait l'objet de communication écrite, via les CR des EG 2017 & 2018 adressés à toutes les écoles agréées.

La commission VAE ne sera active qu'à partir de la parution au JO de notre reconnaissance RNCP..

Le dossier RNCP a été retravaillé et se positionne plus clairement dans le champ social.

Importance de continuer à mettre à jour, dans chaque école, les tableaux de placement.

Le festival cinopsy's fut un succès : 450 inscrits.

Promouvoir le livre « Ma bible de la psychothérapie » : inciter chacun dans sa région à aller l'acheter en librairie et à organiser une séance de dédicace en librairie.

### **Mission États généraux des organismes de formation**

Les quatrièmes états généraux auront lieu les 25 et 26 janvier 2019

Nathalie DEFFONTAINES est en charge de cette mission.

Nous ferons le point sur les certifications et sur le dossier RNCP.

Nous aurons un intervenant pour nous parler de la future réforme de la formation professionnelle et de ses implications pour les OF (organismes de formations). Une piste de réflexion sera éventuellement amorcée pour permettre aux OF de la FF2P de se regrouper pour suivre ensemble une formation, si nécessaire : ceci permettrait de négocier des tarifs avantageux et d'avoir une formation adaptée à nos besoins et à nos profils.

### **3.4 Rapport de la Commission Certification (Ruth Herzberg)**

La plupart des dossiers CEP sont déposés dans les écoles agréées et ne passent pas par la FF2P.

Quelques dossiers ont été traités en cours d'année.

### **3.5 Rapport de la Commission de Déontologie (Sandrine Calinaud)**

Nous vous informions l'année dernière du départ de Michèle Benoit de la commission déontologie.

Aujourd'hui nous sommes heureux de vous indiquer que Michèle a décidé de revenir nous aider depuis quelques mois et fait donc partie à nouveau de la commission.

Christian Merle président du pôle externe de la FF2P a lui quitté la commission.

La commission compte donc 6 membres à ce jour, Vivianne GAUTIER, Michèle BENOIT, Yannick FRIEH, Michel MILLOT GUIBERT, Sandrine CALINAUD et Brigitte ASSELINEAU en tant que Présidente de la FF2P et donc membre de droit.

La commission déontologie continue son travail de traitement des plaintes

Durant cette dernière année la commission a répondu à 20 demandes et enregistré et traité 10 demandes recevables.

Elle répond également de plus en plus à des conseils.

Cette année, deux membres individuels ont été exclus de la FF2P

La commission a eu recours à la commission de déontologie du SNPPSY afin de traiter un dossier dans lequel elle était trop impliquée

Le traitement des plaintes occupe toujours l'essentiel de nos temps de réunion.

Nous pensons toujours à l'élaboration d'une charte éthique que nous espérons élaborer cette année.

Une question : les associations peuvent-elles s'adresser à la commission pour un conseil ? La réponse est affirmative.

### **3.6 Rapport de la Commission événementielle et Publications (Christian Merle)**

- participation à la semaine d'information sur la santé mentale en mars sur le thème: "être parent aujourd'hui"

- préparation du colloque de la fédération sur le thème de "la précarité psychique" annulé pour cause de manque d'inscriptions

- journée d'étude de novembre 2018: "la vulnérabilité de l'être, conséquences en thérapie"

### **3.7 Rapport de la Commission Europe (Lynne Rigaud)**

La commission Europe contient aussi une cellule recherche.

Les membres individuels sont invités à s'y joindre. Ceux qui parlent anglais dans le but de traduire les textes.

Au niveau de l'EAP :

- définir les champs de compétence du psychothérapeute qui se différencient du psychologue et du psychiatre.

- proposer une définition de la psychothérapie à la commission européenne. Si 9 pays légifèrent sur la définition elle s'imposera à l'Europe comme une loi (pour tous les pays européens).

- comment acquérir les compétences ? l'EAP réfléchit pour construire la formation. De même, apparaît l'idée d'élever le CEP au niveau EQF niveau 7, équivalent niveau master. Quels seraient les modules à ajouter à la formation ?

La thérapie sur internet : l'EAP est en train de créer un working groupe.

Deux projets de recherche à la FF2P :

- concernant la formation : ce qui peut faire avancer ou entraver l'acquisition de la formation.

- Sylvie Caddy souhaite créer un groupe d'intérêt de la recherche.

### **3.8 Rapport des représentants du Collège des membres individuels (Viviane Gautier)**

Cette année, il y a 4 postes à pourvoir.

2 personnes se sont présentées pour l'élection.

2 postes sont vacants.

Inciter les membres individuels à entrer davantage dans la dynamique de la FF2P.

## **4. PROJET D'ORIENTATION GENERALE POUR 2019, PRESENTE PAR SANDRINE CALINAUD.**

Le projet d'orientation que je vous présente comportera les grandes lignes proposées par les deux pôles externes et internes ainsi que les six commissions de ces deux pôles.

Vous avez reçu à l'entrée de l'AG tous les documents nécessaires vous informant des différents rapports moraux, bilan financier, projet d'orientation.

Cette année encore, en tant que secrétaire générale, je souhaite remercier l'ensemble du CA ainsi que les membres individuels qui participent activement au projet de la FF2P.

Ce projet d'orientation est le reflet de l'organisation actuelle qui a évolué depuis l'an dernier en accord avec les propositions du projet de présidence de Brigitte ASSELINEAU.

(cf organisation de la fédération ci-joint)

### **MISSION COMMUNICATION**

Cette mission est menée par la présidente Brigitte ASSELINEAU, la secrétaire générale, Sandrine calinaud et la directrice administrative Valérie DUTIN.

Nous avons mandaté, il y a quelques mois, une société spécialisée en communication, pour nous accompagner dans le projet de rendre la FF2P plus visible, plus connue auprès du grand public.

Un audit a été réalisé, la stratégie de communication pour les années à venir est en cours de réalisation.

## **POLE EXTERNE**

### **COMMISSION EVENEMENTIEL**

En ce qui concerne l'année 2019, la **mission journée d'étude**, prévoit de s'investir dans la préparation d'une journée SISM (Semaine d'Information de la Santé Mentale) comme l'année dernière sur Paris, mais cette fois ci en suscitant et promouvant des initiatives locales qu'elle pourrait aider à mettre en place.

Le thème reste toujours «la santé mentale à l'heure du numérique»

Un contact a été pris auprès de la mairie de Nantes également pour un projet SISM dans la région.

Michel Millot Guibert, membre individuel très actif au sein de la FF2P prépare une journée d'étude sur Rennes le 30 mars 2019 sur « le psychopraticien et les nouveaux moyens de communication » et sur Paris pour novembre 2019, et peut-être une autre journée en juin mais davantage orientée vers la fonction sociale du psychopraticien.

Une journée nationale du psychopraticien est en réflexion pour Juin 2019.

Une réflexion est menée pour proposer une journée d'étude en 2020 dans une autre région de province, sur Strasbourg, coordonnée par deux administrateurs, Monique Mey et Yannick Friehe.

### **MISSION COLLOQUE**

Il n'y aura pas de colloque en 2019, mais reporté en 2020.

### **MISSION CINOPSY'S**

La quatrième édition de Cinopsy's à Bordeaux est prévue les 11, 12 et 13 Octobre 2019 avec un thème autour de la sexualité.

### **COMMISSION LECTURE PUBLICATION**

Deux administrateurs, Monique Mey et Joëlle Peschot reprennent la commission et réfléchissent à son évolution.

### **COMMISSION EUROPE**

#### **MISSION RECHERCHE**

La commission de recherche poursuivra les projets approuvés par le CA en 2018.

Étude SPRISTAD dirigée par Lynne Rigaud

En partenariat avec le comité scientifique et de recherche de l'EAP, la commission FF2P continuera à coordonner et à promouvoir la participation à l'étude internationale SPRISTAD. Les détails seront communiqués à toutes les écoles de formation FF2P d'ici janvier 2019. La commission FF2P assumera le rôle de coordinateur national de l'étude et aura pour mission d'aider les écoles participantes et les étudiants à se connecter initialement aux organisateurs de l'étude européenne SPRISTAD.

En partenariat avec le comité scientifique et de recherche de l'EAP (le SARC), la commission Europe continuera à se tenir au courant des évolutions de la recherche en psychothérapie et à les transmettre aux membres de la FF2P par le biais de différents canaux d'informations.

Le SARC a mis en route un groupe de travail sur l'intégration de modules sur la recherche dans les programmes de formation des EAPTIs (European Accredited Psychotherapy Training Institute). Il est nécessaire que nos étudiants aient une notion de ce qu'est la recherche et comment lire des articles de recherche avec une attitude analytique et critique. En d'autres mots être « research literate ».

#### **MISSION REPRESENTATION**

La commission Europe continuera à représenter la FF2P en tant qu'organisme national de certification pour la France au sein de l'EAP. Les membres participeront activement aux réunions du conseil, informeront le CA de la FF2P du contenu de ces réunions et aideront éventuellement à créer des contacts entre les groupes de travail de la FF2P et du PAE.

Pendant l'année 2018/2019 La FF2P poursuivra sa participation aux travaux en cours sur la reconnaissance européenne de la profession de psychothérapeute au sens européen du terme. À l'heure actuelle, l'objectif de l'EAP est de créer des supports bien conçus qui présentent la profession ayant une identité clairement définie auprès de la Commission européenne et, éventuellement, du Parlement européen.

Un groupe de travail est en cours de création pour aider les EAPTis à rehausser leur niveau de formation dans chaque pays, à un niveau EQF 7 (european qualification framework). Ce groupe aidera activement les EAPTis volontaires à comprendre comment faire les démarches administratives pour faire évaluer leurs formations actuelles par l'organisme européen d'évaluation des qualifications Enic-Naric (reconnaissance des diplômes étrangers) du pays concerné. A la suite de cette évaluation, si la formation est évaluée en dessous du niveau EQF 7, le groupe aidera l'EAPTI à examiner leur programme de formation et à établir un programme niveau EQF 7. La FF2P aidera à créer des contacts entre EAPTis en France et le groupe de travail à l'EAP.

Il sera intéressant que la FF2P participe au groupe de travail de l'EAP sur la question de la «thérapie en ligne». Un contact a récemment été établi entre la responsable du groupe de travail français (Sandrine Calinaud) et le responsable du groupe de travail de l'EAP. L'objectif est de créer des directives de «bonne pratique» pour la thérapie en ligne car il s'agit d'un domaine de la thérapie en pleine croissance en raison des avancées technologiques permettant aux clients de recevoir une thérapie à distance. Les enjeux professionnels et juridiques sont complexes et il est nécessaire que la FF2P en tant que fédération nationale crée des lignes directrices pour une bonne pratique professionnelle.

La FF2P avec Lynne Rigaud, dispose d'un membre administrateur qui est aussi membre de la commission de recherche « SARC » de l'EAP. Nous allons continuer à collaborer étroitement pour établir une culture de recherche à l'EAP.

## **POLE INTERNE**

### **COMMISSION METIER** **MISSION RNCP**

La commission métier continue à porter le dossier RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), elle est en attente de la deuxième présentation du dossier auprès de la CNCP (Commission Nationale des Certifications Professionnelles).

Elle prévoit de demander un rendez-vous à la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins).  
-Elle poursuit ses contacts avec les députés, et prévoit d'améliorer sa stratégie par exemple avec des rendez-vous avec la commission à l'Assemblée nationale en charge de la Santé.  
Elle souhaite promouvoir le livre écrit dernièrement « Ma bible des psychothérapies » en organisant des dédicaces dans les librairies parisiennes et également en province et aussi participer à des salons du livre.

### **MISSION ETATS GENERAUX DES ORGANISMES DE FORMATION**

Les quatrièmes états généraux auront lieu les 25 et 26 janvier 2019  
Nathalie DEFFONTAINES est en charge de cette mission.

Nous ferons le point sur les certifications et sur le dossier RNCP.

Nous espérons avoir un intervenant pour nous parler de la future réforme de la formation professionnelle et de ses implications pour les OF (organismes de formations). Une piste de réflexion sera également amorcée pour permettre aux OF de la FF2P de se regrouper pour suivre ensemble une formation, si nécessaire : ceci permettrait de négocier des tarifs avantageux et d'avoir une formation adaptée à nos besoins et à nos profils.

Le thème des EG de 2019 sera la supervision (fond et forme) :

- exemple de fond : éthique et méthodes de supervision, préparation et suivi de la supervision par le supervisé ? intérêt et limite des supervisions de groupe ou individuelles, le choix et la formation des superviseurs, intérêt et limite d'avoir un superviseur principal ou superviseurs multiples.

- exemple de forme : à partir de quand chaque école supervise ? les practicums comptent-ils dans la supervision et si oui à partir de quand ? quel compte d'heures en groupe ? quelles supervisions sont comptées dans les "100h" demandées pour la certification ? Etc.

### **MISSION VAE/CERTIFICATION**

Elle continue la certification de psychopraticiens

Elle souhaite également favoriser l'entrée de nouveaux organismes de formation dont l'approche n'est pas représentée à la Fédération comme les thérapies familiales systémique ...

La Mission CACEP reste une mission indépendante et continue d'examiner les dossiers de passage du CEP par grand-parentage.

### **MISSION RECHERCHE METIER**

Le groupe « Intérêt sur la recherche » dirigée par Sylvie Cady

Le « groupe d'intérêt sur la recherche » sera constitué. Les membres de la FF2P qui mènent actuellement des projets de recherche ou qui sont intéressés par des recherches seront invités à participer à un groupe de travail qui se chargera d'évaluer les recherches en cours en France sur la psychothérapie. Il peut y avoir un projet pour créer un livre sur le sujet.

### **COMMISSION D'ADMISSION**

Elle est entrée dans le pôle Interne

La mission d'admission de nouveaux membres individuels et la mission CAMED continuent d'examiner les nouveaux dossiers potentiels d'admission.

Les deux missions vont porter leurs réflexions sur deux axes :

Tenant compte que :

Par les procédures que ces missions ont établi, la FF2P a une expertise quant à l'organisation d'une formation à la psychothérapie ou au métier de psychopraticien

Par ses écoles membres et agréées, la FF2P a une expertise quant à l'organisation d'une formation dans une méthode.

Ces expertises sont à développer.

Une autre réflexion portera sur l'ouverture de la FF2P à la francophonie dans le but de proposer l'expertise ci-dessus.

### **COMMISSION DEONTOLOGIE**

En plus du traitement régulier des plaintes, la commission de déontologie va continuer le travail de réflexion de divers documents, que nous souhaitons consultables dans l'espace dédié à la déontologie sur le site internet de la fédération.

Cette année sera consacrée à créer et alimenter cet onglet, ce qui n'a pu être réalisé l'an dernier.

La commission va pouvoir consacrer du temps à l'élaboration de la charte éthique qui sera mise dans cet onglet dédié à la déontologie et aussi d'une FAQ (foire aux questions) tout public.

La commission va également réfléchir à la faisabilité de créer un espace accessible uniquement aux professionnels adhérents de la FF2P, dans l'onglet sur l'éthique et la déontologie, sur lequel on pourra trouver des informations plus spécifiques, notamment juridiques, une FAQ, des modèles d'attestations, etc...

La commission continue son travail de réflexion et d'élaboration notamment sur les critères d'entrée dans la commission de déontologie.

Elle réfléchit également à se rapprocher d'autres commissions de déontologie dans le champ de la psychothérapie afin de confronter et faire évoluer ses procédures.

La commission va travailler également en collaboration avec la commission Europe sur l'éthique de notre profession autour du questionnaire e-thérapie.

#### **Concernant le GLPR**

Étant donné que le PSY'G est sorti du GLPR, nous travaillons à une nouvelle collaboration.

#### **Projet d'orientation générale 2019 adopté à l'unanimité**

### **5. BUDGET PREVISIONNEL 2019 , FIXATION DES COTISATIONS POUR 2018**

#### **(cf Annexe 1 - rapport financier)**

Une proposition : se renseigner sur la location des copieurs et évaluer si c'est pertinent d'en diminuer le coût.

l'achat et le contrat d'entretien sont ils plus économiques qu'une location ?

Même proposition pour le téléphone et internet .

**Budget prévisionnel 2019 approuvé avec 130 voix pour, 0 abstentions et 0 contre.**  
**Fixation des cotisations : pas d'augmentation**

### **6. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CA.**

#### **Résultats des votes**

#### **9 candidats pour 9 postes**

#### ***Elus***

|   |          |
|---|----------|
| BAGUET Jacques<br>présenté par l'AFP-ACP                | 130 voix |
| COLIA Jean-Luc (sortant)<br>présenté par l'ISEBA        | 130 voix |
| MEY Monique (sortante)<br>présenté par l'AETPR          | 130 voix |
| ETIENNE Hervé (sortant)<br>présenté par l'ISAP          | 129 voix |
| RIGAUD Lynne (sortante)<br>présentée par la SFG         | 128 voix |
| SERRANO Pascal<br>présenté par l'IPE                    | 128 voix |
| SOULAT Isabelle<br>présentée par l'ILFG                 | 126 voix |
| BANDELOW-BECART Ulla (sortante)<br>présentée par l'IFFP | 124 voix |
| DAOU Nada (sortante)<br>présenté par l'IFRDP            | 103 voix |

#### **2 candidats pour 2 postes réservés à deux représentants des membres individuels**

**Elus**

|                |          |
|----------------|----------|
| TRONO Cosimo   | 122 voix |
| VIDALOT Annick | 123 voix |

**7. ÉLECTIONS DE PIERRE CANOÛ A LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR**

Election de Pierre Canouï à la présidence d'honneur.

Pour : 52 voix

abstention : 27 voix

contre : 41 voix

*ANNEXE 1 : rapport financier de la FF2P*

*CR rédigé par Monique Mey et Valérie Dutin le 13 décembre 2018*